



CANADIAN
MEAT GOAT
Association

CANADIENNE
de la CHEVRE
de BOUCHERIE

Les premiers stades de la maladie sont généralement caractérisés par une raideur dans la démarche.

Polioencéphalomalacie

La polioencéphalomalacie est une affection neurologique causée par une carence relative ou réelle en thiamine. La thiamine (vitamine B1) est produite par les bactéries normalement présentes dans le rumen. Une alimentation riche en glucides peut entraîner, chez les chevreaux et les chèvres, une perturbation de la flore normale du rumen. En outre, une variation du type de bactéries présentes dans le rumen peut entraîner une carence en thiamine ou la production d'une enzyme qui bloque l'action de la thiamine. La conséquence de cette carence est la polioencéphalomalacie, laquelle se manifeste par la détérioration et la nécrose de la matière grise du cerveau. La « polio » peut également être imputable à une surdose d'amprolium (utilisé pour le traitement de la coccidiose), à une exposition à des quantités excessives de soufre dans l'alimentation ou au broutage d'hippuride vulgaire (prêle), même si ces causes demeurent beaucoup plus rares que les diètes riches en glucides.

Les premiers stades de la maladie sont généralement caractérisés par une raideur dans la démarche. L'animal peut également tenir sa tête très haute et manifester de l'anxiété. Lorsque la maladie progresse (souvent à l'intérieur de six heures), la chèvre devient aveugle et lève sa tête jusqu'à la tirer vers ses épaules. Les pattes de devant sont alors très raides, et l'animal peut même tomber. Une fois l'animal couché, le port de tête élevé et la raideur anormale de la tête et du cou deviennent plus flagrants. Les

pupilles se contractent à la lumière, mais la chèvre ne réagit pas si on menace de la frapper. Les autres affections éventuelles à écarter sont le tétanos (l'animal ne perd pas la vue), l'entérotoxémie, l'intoxication au plomb, la listériose, de même que certaines intoxications (aux composés organophosphorés ou organochlorés, par exemple).

Dans certains cas, la seule façon d'arriver à un diagnostic est d'observer la réaction au traitement. Les animaux atteints de polio dans les premiers stades de la maladie réagissent souvent de façon positive à l'administration (par un vétérinaire) de thiamine, du moins en partie. Les premières réactions s'observent souvent quelques heures seulement après le début du traitement. Dans la plupart des autres maladies neurologiques, la réaction au traitement, s'il y en a une, est plus lente à se manifester (à moins qu'il ne s'agisse d'un empoisonnement à une substance identifiée). Cependant, puisque la carence en thiamine entraîne la nécrose des tissus cérébraux, il importe d'intervenir rapidement. Plus on retarde le traitement, plus les risques de dommages cérébraux irréversibles augmentent. L'identification d'un cas de polio peut être isolé et ne signifie pas que le troupeau en entier soit atteint, mais la gestion de l'alimentation doit alors être revue. Certains troupeaux dans lesquels des problèmes ont été identifiés requièrent un supplément en thiamine, mais la gestion alimentaire devrait être analysée au préalable.

*Dre Paula Menzies, Department of Population Medicine
Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario, Université de Guelph
Réimprimé avec autorisation*



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

C'est avec plaisir qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) participe à la production de cette publication. Avec nos partenaires du secteur nous nous engageons à sensibiliser davantage les Canadiens et Canadiennes à l'importance de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire au pays. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'association canadienne de la chèvre de boucherie et non pas nécessairement celles d'AAC. / Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) is pleased to participate in the production of this publication. AAFC is committed to working with our industry partners to increase public awareness of the importance of the agriculture and agri-food industry to Canada. Opinions expressed in this document are those of the Canadian Meat Goat Association and not necessarily AAFC's.